

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR -

La Société Tunisienne d'Investissement - TUNINVEST SICAR - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 9 mai 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M.Fayçal DERBEL qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2002

(En dinars)

DESIGNATION	Notes	31 Décembre		DESIGNATION	Notes	31 Décembre	
		2002	2001			2002	2001
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations financières		9 204 871	9 104 268	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : provisions	3	(1 379 269)	(100 000)	Réserves		235 174	201 406
		7 825 602	9 004 268	Actions rachetées		(135 180)	(120 500)
				Résultats reportés		68 312	76 709
				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 825 602	9 004 268			10 168 306	10 157 615
ACTIFS COURANTS				Résultat de l'exercice		921 338	675 371
Autres actifs courants	4	699 871	1 366 932	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	11 089 644	10 832 986
Placements et autres actifs financiers	5	3 311 502	375 483	FONDS DE CAPITAL RISQUE	8	332 000	332 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 665	532 480	PASSIFS			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 013 038	2 274 895	PASSIFS NON COURANTS			
				Provisions pour risques et charges		200 000	100 000
				PASSIFS COURANTS			
				Autres passifs courants	9	216 996	14 177
				TOTAL DES PASSIFS		416 996	114 177
TOTAL ACTIF		11 838 640	11 279 163	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		11 838 640	11 279 163

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

DESIGNATION	Notes	(En dinars)	
		31 Décembre	
		2002	2001
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	2 585 078	1 131 118
Revenus des placements monétaires	11	35 259	13 045
Autres revenus	12	35 436	35 614
<u>Total des produits d'exploitation</u>		2 655 773	1 179 777
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotation aux provisions	13	1 451 179	220 090
Diverses charges d'exploitation	14	281 126	261 479
<u>Total des charges d'exploitation</u>		1 732 305	481 569
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Autres gains ordinaires		923 468	698 208
Autres pertes ordinaires		321	109
		(451)	(20 946)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Impôts sur les bénéfices	15	923 338	677 371
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
Eléments extraordinaire		(2 000)	(2 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		921 338	675 371

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2002

	(En dinars)	
	31 Décembre	
	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	921 338	675 371
Ajustements pour :		
Provisions	1 451 179	220 090
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	(2 140 704)	(554 147)
Variation des :		
Autres actifs courants	620 847	352 107
Placements et autres actifs financiers	(2 680 130)	278 999
Autres passifs courants	202 819	(351 159)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(1 624 651)	621 261
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(284 340)	(212 990)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 042 856	1 093 023
Rachat par la société de ses propres actions	(21 180)	(129 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	1 737 336	751 033
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	(643 500)	(841 500)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(643 500)	(841 500)
Variation de trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	532 480	1 686
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 665	532 480

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2002

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992 ,n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		2002	2001
Titres de participation	(A)	6 379 364	7 425 083
Titres immobilisés	(B)	1 820 808	1 898 155
Créances immobilisées	(C)	1 223 619	
Montant brut		9 423 791	9 323 238
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres de participation		(218 920)	(218 970)
Provisions	(D)	(1 379 269)	(100 000)
Montant net		7 825 602	9 004 268

A/ TITRES DE PARTICIPATIONS

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste titre de participation sont indiqués ci-après

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée	Plus values
<u>Soldes au 31 Décembre 2001</u>	7 425 083	7 206 113	218 970	
<u>Additions de l'exercice</u>				
* Société "BATAM"	283 290	283 290		
* Société IGL				
DISTRIBUTION		50	(50)	

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

Tuninvest - Sicar – (Suite)

Cessions de l'exercice

* Société AVITOP	(149 294)	(149 294)	96 096
* Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"	(611 120)	(611 120)	99 076
* Société Dindy	(100 000)	(100 000)	13 200
* Société INTERCHEM	(230 095)	(230 095)	1 904 427
* Société NUTRITOP	(238 500)	(238 500)	27 905
 <u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	 6 379 364	 6 160 444 218 920	 2 140 704

B/ TITRES IMMOBILISES

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Plus values
<u>Soldes au 31 Décembre 2001</u>	1 898 155	1 898 155	
<u>Additions de l'exercice</u>			
* Société HYDCO	1 000	1 000	
<u>Cessions de l'exercice</u>			
* Société TUNIFRESH	(65 000)	(65 000)	-
* Société PHYTO SERVICE	(10)	(10)	-
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	(13 337)	(13 337)	-
 <u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	 1 820 808	 1 820 808	 -

C/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 1.223.619.

Elles représentent à concurrence de D:1.094.805 le produit de cession des actions "SOPAT -DINDY-NUTRITOP". Le reliquat soit D: 128.814 se rapporte à la cession des titres "INTERCHEM".

D/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2002 à D : 1.379.269, contre D : 100.000 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Provisions sur titres de participation	878 235	100 000
- Provisions sur titres immobilisées	360 854	-
- Provisions sur créances immobilisées	140 180	-
	<hr/>	<hr/>
	1 379 269	100 000

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Date de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	68 613	10,000	7,287	500 000 Souscription		1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	48 562	10,000	10,644	516 905 bourse	Achat en bourse	1995	13,87%
* Société TUNISAVIA - SICAF	4 228	10,000	7,500	31 710 bourse	Achat en bourse	1996	2,11%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000 (a)		1996	20,82%
* Société MEDIS	63 000	10,000	10,000	630 000 Souscription		1996	9,45%
* Société Tunisienne des Produits Modernes "STPM"	8 637	50,000	51,250	442 650 (b)		1996, 2000 et 2001	39,26%
* Société Hydrosol Fondation	2 129	100,000	59,418	126 500 Souscription		1997, 1998 et 1999	17,74%

Tuninvest - Sicar – (Suite)

* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000 Souscription	1997 et 2000	15,38%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000 Souscription	1997	15,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000 Souscription	1998	1,72%
* Société TUNISIE VALEURS	1 770	100,000	266,062	470 929 Souscription	1998	3,54%
* Société TUNISIE VALEURS	3 432	100,000	28,004	135 200 Souscription	1998	6,86%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	11,625	Achat en 399 654 bourse	1998	12,97%
* Société BATAM	75 546	5,000	15,750	878 235 Souscription	1997 et 2002	1,89%
* Société COGITEL	1 156	500,000	500,000	578 000 Souscription	1998	9,63%
* Société TUNISIE FACTORING	20 000	10,000	10,000	200 000 Souscription	1999	4,55%
* Société OMNIMED	500	100,000	100,000	50 000 Souscription	1999	22,62%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000 Souscription	1999	10,00%
* Société FOOD COURT	60	10,000	5,000	300 Souscription	1999	0,10%
* Société TUNIFIL	1	10,000	10,000	10 Souscription	1999	-
* Société TECHNO - CATHERING	10 000	10,000	10,000	100 000 Souscription	1999	5,00%
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	15 010	10,000	10,000	150 100 (c)	1999	6,00%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1 Rachat	1999	0,05%
* Société LA BAGUETTE	1	100,000	100,000	100 Rachat	1999	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	50,000	50 Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100 Souscription	2000	0,10%
* Société TUNISA SEAWAYS "T.S.W"	1 000	100,000	100,000	100 000 Souscription	2001	20,00%

6 160 444

- (a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites
 - (b) 7.067 actions souscrites et 1.570 actions acquises en bourse
 - (c) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Date de transaction</u>
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société SOTUPA	Action	65 617	10,000	4,572	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription Achat et souscription	1998
* Société VISUAL 2M Industrie	Part sociale	75 200	10,000	10,813	813 138	(a)	1999 et 2001
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
* Société Informatique et Génie logiciel Industrie	Part sociale	963	100,000	103,842	100 000	Souscription	1999
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	Action	4 743	10,000	22,490	106 670	Souscription	2000
* Société HYDCO	Part sociale	10	100,000	100,000	1 000	Souscription	2002
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>1 820 808</u>		

(a) Dont 33200 parts pour le compte de la BEI

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

		2002	2001
- Etat, impôts différés		161 185	145 587
- VISUAL 2 M Industrie	(a)	149 656	149 656
- FUCHI-KA	(b)	100 000	100 000
- BATAM		10 674	293 964
- BAGUETTE	(c)	80 000	92 000
- HYDROSOL FONDATION		-	71 000
- SCA HYGIENE PRODUCTS		-	335 390
- Autres comptes débiteurs		93 906	54 550
- Produits à recevoir		150 664	124 785
Montant brut		746 085	1 366 932
A déduire :			
- Provisions		(46 214)	-
Montant net		699 871	1 366 932

(a) Le montant de D: 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an, et ce dans l'attente de la mise en place d'un crédit bancaire.

(b) Le montant de D: 100 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an, et ce dans l'attente de la mise en place d'un crédit bancaire.

(c) Le montant de D: 80 000, correspond au reliquat des avances en compte courant à la société LA BAGUETTE destinée au financement partiel de la location et/ou de l'aménagement des points de vente.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

		2002	2001
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées		281 585	-
- Actions		173 478	173 478
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav		302 332	7 353
* Amen Pemière		79 796	64 630
* Sicav Plus		97	112
- Bons de caisse		1 870 000	-
- Billets de trésorerie		650 000	150 000
Total		3 357 288	395 573
A déduire			
- Provisions pour dépréciation du portefeuille actions		(45 786)	(20 090)
Montant net		3 311 502	375 483

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

		2002	2001
- Coupons échu à l'encaissement		-	27
- UIB		-	532 191
- Amen Bank		127	182
- City Bank		182	80
- Tunisie Valeurs		61	-
- Amen Invest		1 295	-
Total		1 665	532 480

Tuninvest - Sicar – (Suite)

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	235 174	201 406
- Actions rachetées		(135 180)	(120 500)
- Résultats reportés		68 312	76 709
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>10 168 306</u>	<u>10 157 615</u>
Résultat de l'exercice (1)		921 338	675 371
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>11 089 644</u>	<u>10 832 986</u>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,921	0,675

(A) Au 31 Décembre 2002, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2000</u>	10 000 000	169 389	200 754	117 628		640 344	11 128 115
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 mai 2001		32 017	(200 754)	809 081		(640 344)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetées					8500		8 500
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2000					(850 000)		(850 000)
Actions rachetées					(129 000)		(129 000)
Bénéfice net de l'exercice 2001						675 371	675 371
<u>Solde au 31 Décembre 2001</u>	10 000 000	201 406	0	76 709	(120 500)	675 371	10 832 986
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2002		33 768		641 603		(675 371)	
Dividendes revenant aux actions propres rachetées					6 500		6 500
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001					(650 000)		(650 000)
Actions rachetées					(21 180)		(21 180)
Bénéfice net de l'exercice 2002						921 338	921 338
<u>Solde au 31 Décembre 2002</u>	10 000 000	235 174	0	68 312	(135 180)	921 338	11 089 644

Tuninvest - Sicar – (Suite)

Note 8 : FONDS DE CAPITAL RISQUE

Le montant de D: 332 000, représente le refinancement de la BEI de la souscription de TUNINVEST-SICAR au capital de VISUAL 2M INDUSTRIE.

Le contrat TUNINVEST SICAR/BEI a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 14 Novembre 1997 et entériné par le conseil d'administration du 8 Septembre 2000.

Note 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2002	2001
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	6 033	6 562
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 725	1 319
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières	101	101
- Autres comptes créditeurs	525	-
- Diverses Charges à payer	8 626	6 000
- Produits constatés d'avance	(a) 197 986	195
Total	216 996	14 177

(A) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 197.986, contre D : 195 au 31 décembre 2001, se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Intérêts constatés sur cession action SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	-
- Intérêts reçus sur émission billets trésorerie	457	195
- Intérêts reçus sur émission bons de caisse	19 353	-
TOTAL	197 986	195

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	2002	2001
- Dividendes des titres de participation	314 348	402 969
- Dividendes des titres immobilisés	34 799	67 945
- Dividendes des titres de placement	9 232	7 386
- Revenus des titres immobilisés	36 898	40 476
- Plus value sur cession de titres de participation	2 140 704	75 942
- Plus value sur cession de titres immobilisés	-	478 205
- Revenus des titres Sicav	18 360	4 378
- Revenus des créances	30 737	53 817
Total	2 585 078	1 131 118

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

L'analyse des revenus des placements monétaires se présente ainsi :

	2002	2001
- Intérêts des bons de trésor	-	5 505
- Intérêts des billets de trésorerie	30 011	7 540
- Intérêts des bons de caisse	5 248	-
 <u>Total</u>	 35 259	 13 045

NOTE 12 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	2002	2001
- Intérêts des comptes courants	436	614
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
 <u>Total</u>	 35 436	 35 614

NOTE 13 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions s'élèvent à la clôture de l'exercice à D: 1.451.179 et se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Provisions pour dépréciation actions des titres de participation	778 235	100 000
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisées	360 854	
- Provisions pour dépréciation des créances immobilisées	140 180	
- Provisions pour dépréciation comptes tiers	46 214	
- Provisions pour dépréciation des titres de placement	25 696	20 090
- Provisions pour risques et charges	100 000	100 000
 <u>Total</u>	 1 451 179	 220 090

NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	2002	2001
- Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	229 777	226 964
- Publicités, publications, relations publiques	1 348	1 156
- Frais de négociation des titres	18 932	6 758
- Services bancaires et assimilés	57	275
- Jetons de présence	14 000	15 000
- T.C.L	5 258	2 343
- Autres charges	11 754	8 983
 <u>Total général</u>	 281 126	 261 479

Tuninvest - Sicar – (Suite)

Le poste "rémunerations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D: 221 151, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 15 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2002	2001
Bénéfice comptable	921 338	677 371
A déduire		
- Dividendes	(358 379)	(478 300)
- Plus values sur cessions de titres	(2 140 704)	(554 147)
A réintégrer		
- Provisions	1 451 179	220 090
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	(126 566)	(134 986)
Impôt au taux de 35%	2 000	2 000
<i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>		
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	145 587	120 936
- Retenues sur placements et autres	17 598	26 651
<u>Impôt à reporter</u>	(161 185)	(145 587)

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001, nous avons examiné les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2002, tels qu'arrêtés par votre conseil d'administration.

2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2002 font apparaître un total du bilan de D : 11.838.640, et un bénéfice net de D : 921.338.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST - SICAR » arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

6- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 08 avril 2003

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996. Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2002.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2002, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 08 avril 2003

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL





